

# NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

## Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2023 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été établi, avec la volonté :

- De maintenir les dépenses de fonctionnement à la suite des augmentations des coûts de l'énergie et autres sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

Le budget primitif 2023 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

# I. BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

## 1 Grands équilibres

### ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 891 518,66 €	3 891 518,66 €
INVESTISSEMENT	3 244 384,00 €	3 244 384,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 135 902,66 €</b>	<b>7 135 902,66 €</b>

### ÉVOLUTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 / 2023

#### FONCTIONNEMENT

	BP 2022	REALISÉ CA 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/2023
DÉPENSES	3 831 055,00	2 362 681,70	3 891 518,66	+ 1,58 %
RECETTES		3 153 638,36		

#### INVESTISSEMENT

	BP 2022	REALISÉ CA 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/2023
DÉPENSES	5 350 637,44	3 723 210,03	3 244 384,00	- 39,36 %
RECETTES		3 363 069,81		

## 2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **3 891 518,66 €** soit un budget en légère augmentation de 1,58 % par rapport à celui de 2022.

Celle-ci s'explique principalement par l'accroissement des coûts énergétiques, des matières premières et autres.

- Les recettes :

Elles se répartissent comme suit :

013	Atténuations de charges	15 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	323 200,00 €
73	Impôts et taxes	2 339 537,00 €
74	Dotations, subventions et participations	274 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	92 300,00 €
76	Produits financiers	25,00 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €

TOTAL RECETTES REELLES 3 074 562,00 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	790 956,66 €

TOTAL RECETTES 3 891 518,66 €

**1. Chapitre 013 :** Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel à la suite des arrêts maladie, accidents de travail, maladie professionnelle.

**2. Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70):**

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les redevances d'occupation du domaine public communal : 66 000 €,
- les redevances de stationnement, horodateurs et FPS : 80 000 €,
- le reversement des budgets annexes : 21 800 €,
- nos locations diverses (terrains, locaux à poubelles, nos locations de salles d'exposition et salle des fêtes) : 33 000 €,
- les règlements de la cantine scolaire et de l'ALSH : 66 000 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières.

Les produits des services et du patrimoine ont évolué de la manière suivante sur la période 2018 - 2022 :

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
212 413,27 €	283 280,19 €	187 375,61 €	246 090,54 €	331 471,12 €

**3. Les impôts et taxes (chapitre 73) :** Il concerne de nombreuses recettes.

Les montants des taxes ont évolué de la manière suivante sur la période 2018 - 2022 :

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
1 899 963,17 €	1 993 452,94 €	1 976 348,23 €	2 156 013,98 €	2 327 649,13 €

Le produit fiscal attendu pour 2023 s'établit à 1 135 855 € et qui représente plus de 48,55 % du total des prévisions pour ce chapitre.

Les taux d'imposition de la commune ne font pas l'objet de modification en 2023.

À cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 503 682 € versée par la CdC.

D'autres postes importants de recettes sont d'une part, celui occupé par les droits de place au marché avec une estimation de 300.000 €, d'autre part les droits de mutations de 1,2 %, sur les ventes depuis le classement de la commune en station classée de tourisme, estimés à 400 000 €.

**4. Les dotations et participations (chapitre 74) :** Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Ces dotations ont évolué de la manière suivante sur la période 2018 - 2022 :

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
336 464,41 €	298 593,65 €	292 396,26 €	272 852,94 €	283 482,34 €

Le produit attendu pour l'exercice 2023 est estimé à :

- Dotation forfaitaire : 105 000 € (DGCL 2022 : 108 598 €)
- Dotation de solidarité rurale : 120 000 € (DGCL 2022 : 122 504 €)
- Autres organismes (RPI Loix-Ars) : 31 500 €

**5. Les produits de gestion courante (chapitre 75) :** Il concerne principalement le revenu de nos immeubles pour 92 000 € dont pour 2023 le CNAR pour 15 400 € et la maison des saisonniers pour 25 000 €.

**6. Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) :** Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances, la participation de la CAF au fonctionnement de l'ALSH. Pour 2023, le montant prévu s'élève à 30 000 €

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 790 956,66 €.

• **Les dépenses :**

011	Charges à caractère général	1 265 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 113 100,00 €
014	Atténuations de produits	60 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	274 290,00 €
66	Charges financières	48 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 017 758,11 €

**TOTAL DEPENSES REELLES 3 879 748,11 €**

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 770,55 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 891 518,66 €</b>

**1. Les dépenses générales (chapitre 011) :** Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurances, les contrats de maintenance, les prestations de service .....

On constate des augmentations sensibles des prévisions par articles par rapport au budget 2022 notamment :

- 60612 – énergie : 130 000 € - accroissement dû aux hausses des coûts de l'énergie qui sont multipliés par 2 ;
- 60621 – combustibles : 70 000 € (une étude est lancée auprès du Conseil Départemental pour changer notre chauffage au fioul des écoles) ;
- 60622 – carburants : 18 000 € ;
- 611 – Contrats de prestations de services : 275 000 € dont l'éventualité de la reprise des concessions dans le cimetière pour un montant estimé de 29 000 €, l'entretien du marché pour 92 400 €, les illuminations de Noël pour 74 000 € ;
- 6135 : locations mobilières : 37 000 € - légère augmentation due à la mise en place de deux radars pédagogiques au Martray ;
- 6226 – honoraires : 50 000 €, dont les honoraires de notre cabinet d'avocat pour 20 000 € et l'étude sur la valorisation de notre domaine public pour 11 000 €.

**2. Les dépenses de personnel (chapitre 012) :** Pour 2023, la masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants :

- Les rémunérations brutes : 670 000 € pour les titulaires et 110 000 € pour les non titulaires ;
- Les charges salariales et patronales : 327 600 € ;
- Les dépenses liées à la médecine du travail s'élèvent à 3 500 €.

Ces dépenses ont évolué de la manière suivante sur la période 2018 - 2022 :

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
888 232,14 €	912 162,53 €	917 890,86 €	998 088,54 €	1 011 433,97 €

Pour 2023, une prévision de 1 113 100 € a été inscrite intégrant deux nouveaux ASVP à l'année et une personne en remplacement d'une titulaire en maladie.

Le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs est le suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Budget	Grade	Nb Postes	Pourvu	Temps horaire	Service
Commune	Attaché territorial	1	oui	TC	Administratif
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	oui	TC	
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	oui	TC	
	Adjoint administratif	1	oui	TNC/31 h	
	Adjoint administratif	1	Oui/1-11	TC	
	Brigadier-chef principal de la Police Municipale	1	Oui	TC	Police
	Gardien Brigadier	1	non	TC	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	oui	TC/marché	
	Adjoint technique - ASVP	2	Non / 01/04/23	TC	
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	oui	TC	Écoles/ Cantine/ Entretien
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	oui	TC	
	Adjoint technique territorial	1	oui	TC	
		2	oui	TNC/31h	
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	oui	TC	ALSH/ATSEM
	Adjoint d'animation	2	oui	TC	
	Adjoint technique territorial	1	oui	TNC/4,75h	
	Adjoint territorial du patrimoine	1	oui	TC	Bibliothèque
	Agent de maîtrise	1	oui	TC	Centre technique communal
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	oui	TC	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	oui	TC	
	Adjoint technique territorial	2	oui	TC	
		2	non	TC	
	Écotaxe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	oui	TC
Port	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	oui	TC	Capitainerie
	Adjoint technique territorial	1	oui	TC	
		1	Non / 01/03/23		

**3. Chapitre 014 : Atténuations de produits :** il s'agit du reversement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales estimé à 60 000 €.

Institué en 2012, le FPIC est le principal dispositif national de péréquation horizontale entre collectivités territoriales en France, permettant chaque année la redistribution de 1 milliard d'euros de ressources entre les ensembles intercommunaux.

**4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus : 74 000 € ;
- le contingent du service incendie : 63 230 € (+ 5,88 %) et de SOLURIS pour environ 8 500 € (+11,84 %) ;
- les subventions aux associations qui s'élèvent à 71 550 € et se répartissent de la façon suivante :

SUBVENTIONS	2023
<b>CLUBS SPORTIFS</b>	<b>25 400 €</b>
École de voile – CNAR	23 500 €
Ré Tennis de Table	500 €
Sporting club Rhétais	400 €
Judo Rétais	600 €
Football club Réthais	400 €
<b>CULTURE</b>	<b>27 350 €</b>
A.I.A	3 500 €
La Chorale les hautes Raises	500 €
Les Gaillards du Pertuis	1 500 €
La Philharmonie d'Ars	5 200 €
Ré Acteur	1 000 €
Mer Écrite	11 000 €
IAVNANA	650 €
Musique en Ré	4 000 €
<b>DIVERS - ANIMATION</b>	<b>17 200 €</b>
Ars Spectacle	4 500 €
ARAFCE	500 €
ONAC	200 €
Ré Jouir	6 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	4 000 €
Amicale des Anciens Cols Bleus	1 000 €
École	500 €
CIDFF	300 €
Prévention Routière	200 €
<b>CARITATIVES</b>	<b>1 600 €</b>
Resto du Cœur	200 €
Ligue Contre le Cancer 17	200 €
Hôpital pour les enfants	200 €
APF	200 €
La Famille au Cœur	600 €
France Alzheimer	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 550 €</b>

### 5. Les Charges financières (chapitre 66) :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette pour 45 000 €. Cette prévision, en accroissement par rapport à 2022, prend en considération le remboursement des emprunts des maisons rue Thiers et venelle du Natureau.

Ces dépenses ont évolué de la manière suivante sur la période 2018 - 2022 :

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
37 028,63 €	34 938,85 €	31 557,85 €	30 068,90 €	35 758,60 €

### 6. Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) :

Concerne exclusivement en 2023, l'inscription pour 2023 de 500 € en cas d'annulation de titres.

### 7. Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 1 017 758,11 €.

## 3 La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à ~~5 350 637,44~~ € soit un budget ~~en hausse de 60,63%~~ par rapport à celui de 2022 :

#### • Les recettes :

10	Dotations, fonds divers dont :	1 140 000,00 €
	10222 – FCTVA	110 000,00 €
	10226 – Taxes d'aménagement	30 000,00 €
	1068 – Excédent fonctionnement capitalisé	1 000 000,00 €
16	Emprunts et dettes	3 600,00 €
Opérations	147 - Maisons communales	17 500,00 €
	152 - Écoles	39 000,00 €
	161 - Équipements sportifs	4 733,70 €
	164 - École de voile	204 588,20 €
	7132 - Travaux de voirie	3 768,08 €
	<b>Total nouveaux crédits 2023/opérations</b>	<b>65 000,78 €</b>
	Restes à réaliser 2022 dont :	431 476,12 €
	147 - Maisons communales	72 000,00 €
	152 - Écoles	68 655,00 €
	164 - École de voile	204 588,20 €
	7132 - Travaux de voirie	86 232,92 €
001	Excédent investissement reporté	112 582,22 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 017 758,11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	473 966,77 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 244 384,00 €</b>

Les subventions d'équipement sont constituées principalement par :

- **École de voile : 204 588,20 €**
  - o **EPCI : 124 588,20 € (solde subvention de 50 %)**
  - o **DETR : 80 000,00 €**
- **École maternelle : 107 655,00 €**
  - o **DSIL : 68 655,00 €**
  - o **CD 17 : 39 000,00 €**
- **Maisons communales : CD 17 72 000,00 €**
- **Travaux de voirie : EPCI 90 000,00 €**

• Les dépenses :

10 Dotations, fonds divers	4 000,00 €
16 Emprunts et dettes	154 871,54 €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>158 871,54 €</b>
20 Immobilisations incorporelles	5 768,00 €
21 Immobilisations corporelles	6 700,00 €
<b>Total dépenses équipement</b>	<b>12 468,00 €</b>

Opér.	142 - Marché	306 001,13 €
	147 - Maisons communales	319 611,00 €
	148 - Eglise	114 905,00 €
	152 - Ecoles	1 200,00 €
	161 - Equipements sportifs	9 400,00 €
	164 - École de voile	220 000,00 €
	165 - Pôle cantine ALSH	5 840,00 €
	166 - Caserne SDIS	200 000,00 €
	4130 - Acquisition matériel	10 885,00 €
	6119 - Salle des fêtes	30 417,00 €
	7132 - Travaux de voirie	242 900,00 €

**Total nouveaux crédits 2023/opérations 1 461 159,13 €**

<b>Restes à réaliser 2022 dont :</b>	<b>1 023 689,11 €</b>
*NI	31 673,73 €
142 - Marché	8 100,00 €
147 - Maisons communales	366 620,41 €
152 - Écoles	134 802,26 €
161 - Equipements sportifs	31 560,00 €
164 - École de voile	56 661,83 €
7132 - Travaux de voirie	394 270,88 €

020 - Dépenses imprévues 100 000,00 €

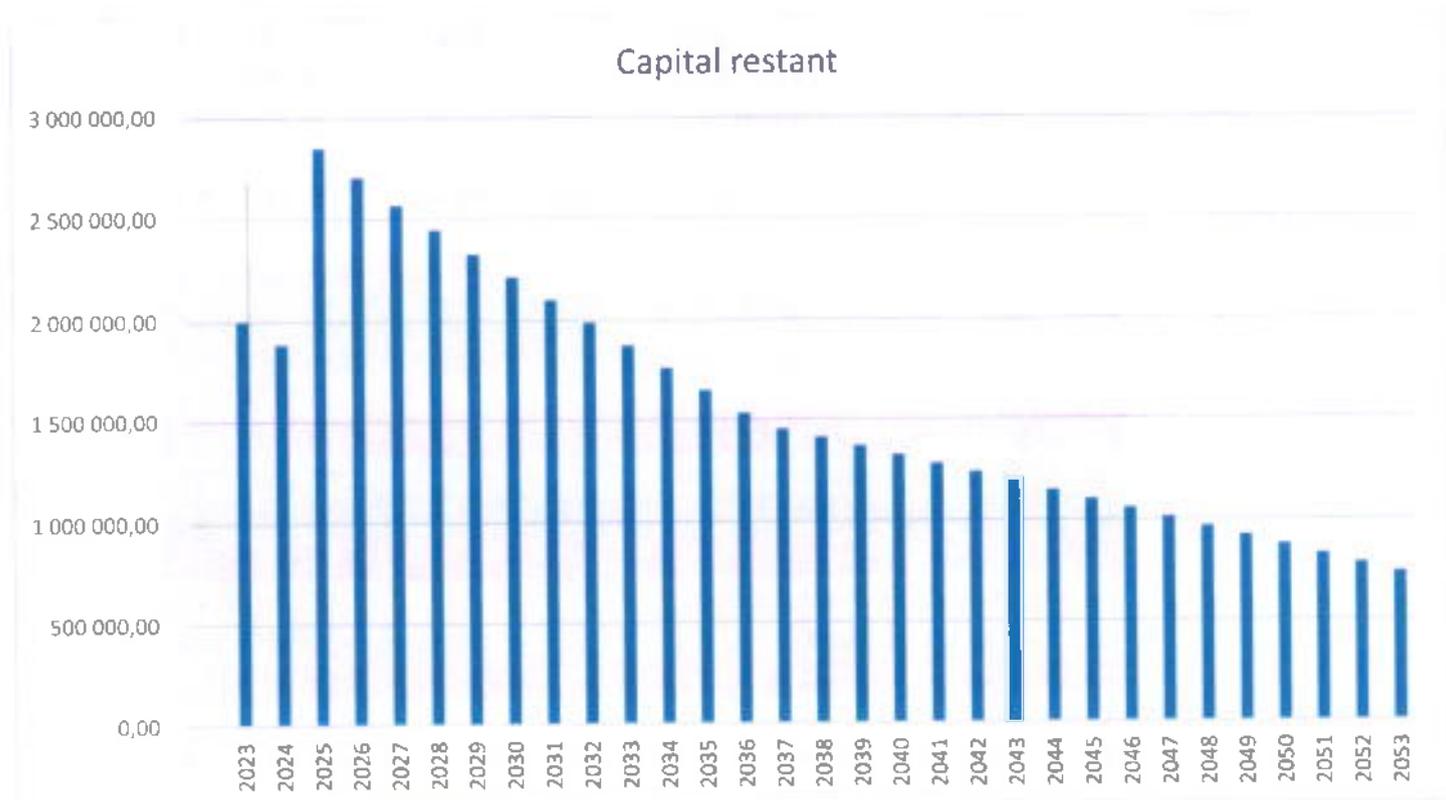
042 - Opérations d'ordre 488 196,22 €

**TOTAL DÉPENSES 3 244 384,00 €**

## 4 La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023

PRÊTEURS	CAPITAL DE DÉPART	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL VERSEMENT	CAPITAL RESTANT
Caisse d'Épargne	124 363,75 €	26 181,80 €	1 878,55 €	28 060,35 €	98 181,95 €
Caisse des dépôts et consignation	958 707,20 €	18 861,18 €	14 751,02 €	33 612,20 €	939 846,02 €
Crédit Foncier	1 035 714,36 €	71 428,56 €	20 481,26 €	91 909,82 €	964 285,80 €
SDEER	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 118 785,31 €</b>	<b>116 471,54 €</b>	<b>37 110,83 €</b>	<b>153 582,37 €</b>	<b>2 002 313,77 €</b>

### PLAN D'EXTINCTION DE LA DETTE



## II. BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOTAXE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

011	Charges à caractère général	61 640,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 735,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7,00 €
022	Dépenses imprévues	4 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	67 748,00 €

74	Dotations, subventions et participations	67 120,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 010,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00 €
024	Produits de cession	

**TOTAL DEPENSES 171 130,00 €**

**TOTAL RECETTES 171 130,00 €**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

20	Immobilisations incorporelles	€
21	Immobilisations corporelles	146 949,62 €

#### RECETTES

1068	Excédent fonctionnement capitalisé	62 758,64 €
001	Excédent d'investissement reporté	16 442,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement	67 748,00 €

**TOTAL DEPENSES 146 949,62 €**

**TOTAL RECETTES 146 949,62 €**

### III. BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING

#### SECTION D'EXPLOITATION

##### DÉPENSES

011	Charges à caractère général	280 402,00 €
012	Charges de personnel	313 710,00 €
65	Charges de gestion courante	505,00 €
66	Charges financières	9 260,67 €
67	Charges exceptionnelles	70,00 €
69	Impôt sur les bénéfices	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €

**TOTAL DEPENSES RÉELLES 643 947,67 €**

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 600,00 €
-----	--	--------------

023	Virement à la section d'investissement	12 278,98 €
-----	--	-------------

**TOTAL DÉPENSES 863 826,65 €**

##### RECETTES

013	Atténuations de charges	4 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	680 600,00 €
77	Produits exceptionnels	
24	produits cession	

**TOTAL RECETTES RÉELLES 684 600,00 €**

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €
-----	--	------------

002	Excédent de fonctionnement reporté	177 726,65 €
-----	------------------------------------	--------------

**TOTAL RECETTES 863 826,65 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

16	Emprunts et dettes	23 850,24 €
20	Immobilisations incorporelles	9 559,00 €
21	Immobilisations corporelles	321 171,03 €
23	Travaux en cours	

**TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT 354 580,27 €**

	Restes à réaliser 2022	86 008,88 €
020	Dépenses imprévues	18 000,00 €
041	Opérations d'ordre à intérieur section	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €

**TOTAL DÉPENSES 460 089,15 €**

##### RECETTES

13	Subventions d'investissement	- €
----	------------------------------	-----

**TOTAL RECETTES REELLES - €**

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 600,00 €
041	Opérations d'ordre à intérieur section	
001	Excédent d'investissement reporté	240 210,17 €
021	Virement section exploitation	12 278,98 €

**TOTAL RECETTES 460 089,15 €**

#### IV. BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU PORT

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
011	Charges à caractère général	963 857,75 €	
012	Charges de personnel	153 630,00 €	
65	Charges de gestion courante	10 305,00 €	
66	Charges financières	400,00 €	
67	Charges exceptionnelles	965,00 €	
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>1 149 157,75 €</b>	
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		27 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante		643 420,00 €
77	Produits exceptionnels		
		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>670 920,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 934,83 €
002	Excédent de fonctionnement reporté		664 302,92 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 349 157,75 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>
			<b>1 349 157,75 €</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
	Immobilisations		
20	incorporelles	11 000,00 €	
	11 - Acquisition matériel	23 600,00 €	Opér. 11 - Acquisition matériel
Opér.	12 - Travaux d'entretien	84 000,00 €	12 - Travaux d'entretien
	17 - Cale carénage, gestion déchets	- €	17 - Cale carénage, gestion déchets
	18 - Aménagement des bâtiments	200 000,00 €	18 - Aménagement des bâtiments
	19 - Éclairage public	- €	19 - Éclairage public
	21 - Aménagement pontons avant port	200 000,00 €	21 - Aménagement pontons avant port
	22 - Aire stockage à terre	- €	22 - Aire stockage à terre
	23 - Voirie portuaire	267 249,18 €	

**TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENT**                      774 849,18 €

**TOTAL RECETTES ÉQUIPEMENT**                      - €

	Restes à réaliser	
	2022	177 450,04 €
	Dépenses	
020	imprévues	50 000,00 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
040		13 934,83 €

	Restes à réaliser 2022	106 169,70 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
	Excédent d'investissement	
001	reporté	721 064,35 €

**TOTAL DÉPENSES**                      1 027 234,05 €

**TOTAL RECETTES**                      1 027 234,05 €

**Madame le Maire,  
Danièle PÉTINIAUD GROS**

